



BANNALEC
BANALEG

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 OCTOBRE 2020

L'An deux mil vingt, le deux octobre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle Jean Moulin, sur la convocation qui leur a été donnée le vingt-cinq septembre deux mil vingt, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaients présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, Mme Christelle BESSAGUET, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, Mme Marie DUIGOU, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, Mme Marie-José TOULLEC, M. Denis BARGUIL, Mme. Françoise MONNIER, M. Michel LE BERRE, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme Marie-Hélène NAVINER, M. Romuald FEVRIER, M. Gaëtan PRIMA, Mme Sabrina LOUIS, M. Frédéric GUELTE, Mme. Anne-Laure RIGNAULT, M. Vincent BRATZLAWSKY, M. Rayan LE CALLOCH.

Etaients absents :

Mme. Florence LE MEUR, excusée a donné pouvoir à Mme. Marie-France LE COZ
Mme. Annaïk MERDY, excusé a donné pouvoir à M. BRATZLAWSKY

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.
Le Conseil Municipal a élu M Rayan LE CALLOCH, Conseiller municipal, comme secrétaire.

DEL02.10.2020-049 : Commission locale d'évaluation des transferts de charge

Conformément à l'article 1609 nonies C IV du Code général des impôts, il appartient au conseil communautaire de procéder à la création de la commission locale d'évaluation des transferts de charge (CLECT).

La CLECT a pour mission d'évaluer les transferts de charges transférées à l'établissement public de coopération intercommunale lors des transferts de compétence.

Cette commission comprend des délégués des conseils municipaux. Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Désigne M. Christophe LE ROUX comme représentant titulaire au sein de la CLECT de Quimperlé communauté et Mme. Marie-France LE COZ, comme représentante suppléante au sein de cette commission.

Délibération adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,

Christophe LE ROUX

